

Assainissement et réaffectation du Collège latin, et réaménagement de la Place Agota Kristof

Concours d'intervention artistique, procédure sélective en 2 phases
Phase 1 : cahier de sélection, appel à candidatures



Figure 1 : Façade Sud du Collège latin. Crédits : Noue Studio, Bureau Chablais-Fischer

Service de la Culture de la Ville de Neuchâtel
Service du Patrimoine bâti de la Ville de Neuchâtel
Service du Développement territorial de la Ville de Neuchâtel

Août 2025

A Dispositions générales

Contexte

Le Collège latin est l'un des édifices les plus prestigieux de la ville de Neuchâtel. Élément patrimonial d'envergure, il est un marqueur urbain important de la ville, faisant le pont entre le centre-ville et le bord du lac. Bâti entre 1826 et 1835, il nécessite actuellement d'importants travaux d'assainissement, notamment énergétique et de mise aux normes. Avec cette rénovation, un important projet de réaménagement va avoir lieu, permettant de réaliser un projet de plus de 10 ans, soit la réunion de trois bibliothèques au sein d'un seul site, comprenant la Bibliothèque-ludothèque Pestalozzi, Bibliomonde (bibliothèque interculturelle) et la Bibliothèque publique de Neuchâtel. Se voulant à l'écoute des besoins des utilisateurs et utilisatrices, ce projet phare de la législature 2024-2028 se transformera en un 3^e lieu, favorisant les rencontres, le vivre-ensemble et les échanges. Un espace dédié à l'éducation à l'image, une artothèque et un café-restaurant compléteront l'offre. Ce centre culturel mettra l'usager-ère au cœur de ses actions et réflexions.

Ce projet, d'une ampleur considérable, est travaillé en deux lots coordonnés, la rénovation du bâtiment d'une part, le réaménagement de la place d'autre part.

Maître de l'ouvrage Le maître de l'ouvrage est la Ville de Neuchâtel

Objet du marché et organisateur Le Service de la Culture de la Ville de Neuchâtel, en collaboration avec le Service du Patrimoine bâti et le Service du Développement territorial, se référant à l'arrêté concernant la mise en valeur au moyen de créations artistiques des bâtiments et constructions appartenant à la Ville ainsi que des espaces publics du 10 mai 2021, a réservé un pourcent culturel pour une intervention artistique à l'assainissement et à la réaffectation du Collège latin, et au réaménagement de la Place Agota Kristof.

Il s'agit d'un appel à projets en deux phases :

- Phase 1 : sélection de quatre à six artistes ou groupes d'artistes sur la base de candidatures sur dossiers (présent cahier).
- Phase 2 : concours, évaluation et choix d'un projet sur la base des avant-projets proposés par les artistes ou groupes d'artistes sélectionnés en phase 1.

Le présent document ne concerne que la phase 1, phase de sélection.

Budget et honoraires L'enveloppe budgétaire à disposition est de CHF 263'000.- TTC, comprenant la conception, l'exécution et les honoraires. Les fondations, revêtements de sol et les éventuels raccordements (électricité, eau) seront pris en charge par le budget du chantier.

Indemnisation Une indemnité de CHF 2500.- TTC sera attribuée à chaque artiste ou groupe d'artistes qui aura été retenu pour la phase 2, à l'exception du/de la/des lauréat-e-s du concours, et ce pour autant qu'il/elle/ils

aura/auront présenté un projet répondant aux conditions des présentes directives.

Propriété des projets

Les droits d'auteur sur les projets restent propriété des participant-e-s. Les documents graphiques remis par les concurrent-e-s deviennent propriété de l'organisateur. L'organisateur et les auteur-ice-s des projets doivent toujours être mentionné-e-s lors des publications.

Intervention artistique

Le projet artistique est ouvert à toutes les formes et tous les supports. Le périmètre d'intervention comprend les espaces publics à l'intérieur du bâtiment, dont particulièrement le hall d'entrée, le luminaire de l'escalier monumental, l'espace de l'escalier principal et/ou le café-restaurant, à l'intérieur et à l'extérieur, avec la Place Agota Kristof (cette dernière étant sous protection ISOS ou Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale qui en découle des contraintes dans les interventions).

Le dispositif devra pouvoir engager un rapport à l'imaginaire du lieu en écho avec ses fonctions, ainsi que le contexte environnant en lien avec le toponyme du site. Il respectera les contraintes fonctionnelles, architecturales et techniques des bâtiments et des aménagements paysagers tout en recherchant le dialogue avec eux. L'ensemble des actions proposées s'inscriront dans le budget global défini.

Participation

L'appel à projets est ouvert à tout-e artiste. Le groupement d'artistes est autorisé et fortement encouragé.

La participation à la procédure implique pour le maître d'ouvrage, le jury et chaque concurrent-e, l'acceptation des conditions du présent document.

Voie de recours

Compte tenu du budget alloué au projet, qui couvre la conception, la réalisation et les honoraires, le présent appel à projets relève d'une procédure sélective (articles 11 et suivants de la loi neuchâteloise sur les marchés publics LCMP) ; les recours éventuels doivent être déposés auprès de la Cour de droit public du Tribunal cantonal, conformément à l'art. 42 al. 1 LCMP et la loi sur la procédure et sur la juridiction administratives (LPJA) du 27 juin 1979 (RSN 152.130).

Groupe d'experts

Un groupe d'experts évaluera les candidatures déposées dans le cadre de la première phase et examinera les projets qui seront présentés au terme de la deuxième phase. Il fera une proposition pour la réalisation au maître d'ouvrage.

Présidence

Clarissa Fornara, co-directrice du Quartier Général, La Chaux-de-Fonds, responsable de la galerie C, Neuchâtel.

Membres

Olivier Chablais, Chablais Fischer Architectes
Lionel Muller, paysagiste, Muller Architecte Paysagiste

Martine Steiger Burgos, présidente de l'association Bibliomonde

Marie Villemin, curatrice et agente culturelle indépendante

Carol Chrisholm, représentant-e de l'association de quartier Place du Port

Jean Berthoud, représentant de la Banque Bonhôte et présidente de la Fondation Bonhôte pour l'art contemporain

Suppléance et rapport Eva Volery, en charge des pourcents culturels, Service de la culture, Ville de Neuchâtel

Jury consultatif Philippe Carrard, urbaniste communal, chef du service du développement territorial
Elvira Martinez, architecte cheffe du projet du Collège latin, Service du patrimoine bâti
Gaëlle Métrailler, déléguée culturelle de la Ville de Neuchâtel, cheffe du service de la culture

Le jury se réserve la possibilité de consulter au besoin d'autres spécialistes au cours de la procédure.

B

Phase 1

La phase 1 a pour objectif de sélectionner, sur dossier, quatre à six artistes ou groupes d'artistes qui seront invités à réaliser un avant-projet en phase 2.

Calendrier

16 septembre 25 Publication de l'appel à projets
23 octobre Délai de remise des dossiers de candidatures
4 novembre Sélection des artistes retenus pour la phase 2

Dossier remis aux participant-e-s

Les documents mentionnés ci-dessous seront remis aux participant-e-s sous forme informatique :

- Le présent cahier de sélection (format .pdf) incluant en annexe, la fiche d'identification et le document sur la mention d'auteur et l'acceptation des conditions à compléter

Dossier de candidature

Le dossier comprendra :

- la fiche d'identification et le document sur la mention d'auteur et l'acceptation des conditions annexés aux présentes directives
- une lettre de candidature présentant notamment la démarche générale de l'artiste ainsi que ses motivations spécifiques par rapport au projet d'animation artistique du Collège latin sur un maximum de deux pages
- un bref curriculum vitae de l'artiste ou de chacun-e des artistes du groupe
- une sélection d'œuvres majeures du/de la candidat-e, représentatives de son activité actuelle et, le cas échéant, réalisées in situ ; ce document sera présenté en couleurs sur un maximum de huit pages
- d'éventuelles publications de référence

Les documents seront présentés sur format papier ET également adressés sous format PDF par courrier électronique. Pour la phase 1, les artistes sont invité-e-s à envoyer/déposer leur dossier de candidature jusqu'au 23 octobre (le timbre-poste fait foi). Les dossiers sont à remettre à l'adresse suivante :

Ville de Neuchâtel
Service de la culture
Gaëlle Métrailler
Faubourg de l'Hôpital 4
2000 Neuchâtel
culture.vdn@ne.ch

Les projets hors délai ou incomplets seront exclus du jugement. Les documents non demandés ou surnuméraires seront écartés et ne seront pas évalués.

Identification

Tous les documents porteront la mention suivante :

« POURCENT CULTUREL – COLLÈGE LATIN » et le nom et prénom du/de la candidat-e, avec un titre de projet librement choisi (facultatif).

Critères de sélection Pour la première phase du concours, les critères de sélection suivants seront appliqués :

- Motivations exprimées pour le projet (35%)
- Qualité des réalisations artistiques présentées dans le dossier (35%)
- Engagement dans une démarche de création contemporaine (30%)

Avis de sélection La décision de sélection pour la phase 2 sera notifiée par email aux candidat-e-s qui auront participé à la procédure.

C Informations complémentaires pour la phase 2

Calendrier 8 décembre Visite des lieux avec les artistes retenu-e-s

31 mars 2026 Présentation des projets par les artistes

A définir Réalisation. Le calendrier de réalisation de l'intervention artistique retenue dépendra de sa nature et de ses caractéristiques. Il sera établi en coordination avec les architectes. L'intervention artistique sera réalisée avant la mise en exploitation du site.

Début 2028 Mise en exploitation du site

Poursuite de l'étude et réalisation Le/La/Les lauréat-e-s du concours sera/seront recommandé-e-s par le jury pour le développement et la réalisation du projet.

La décision d'adjudication sera prise par le Maître de l'ouvrage.

Le jury se réserve la possibilité de renoncer à désigner un.e lauréat.e dans le cas où aucun projet ne répondrait au cahier des charges, d'interrompre le concours ou de suggérer plusieurs propositions à remanier. Il se réserve également le droit de ne recommander que certaines parties des concepts globaux ou une combinaison de deux concepts pour la réalisation.

Par la suite, le Maître d'ouvrage souhaite pour l'intervention artistique qu'une collaboration étroite s'établisse entre le/les artiste-s mandaté-e-s et les architectes, afin que le projet évolue en tenant compte de la spatialité et de la matérialité du projet.



Figure 2 : café-restaurant au rez-de-chaussée. Crédits : Noue Studio, Bureau Chablais-Fischer



Figure 3 : café-restaurant au rez-de-chaussée. Crédits : Noue Studio, Bureau Chablais-Fischer

D

Description architecturale

Bâtiment extérieur

Le projet de réaménagement du Collège latin à Neuchâtel s'inscrit dans une volonté de revalorisation patrimoniale et fonctionnelle d'un édifice emblématique du centre-ville. Conçu à l'origine dans un langage néoclassique affirmé, le bâtiment fait l'objet d'une intervention respectueuse de son identité architecturale, tout en intégrant les exigences contemporaines en matière de durabilité, d'accessibilité et d'usages publics.

Le projet lauréat, issu du concours d'architecture, intitulé *Rataxes*, porté par le bureau Chablais-Fischer Architectes, propose une relecture sensible du bâtiment, fondée sur une mise en valeur des volumes d'origine et une clarification des circulations internes. L'intervention évite toute surenchère formelle : elle se veut sobre, lisible, fonctionnelle. Les ajouts contemporains — notamment les rampes d'accès, les ascenseurs et les aménagements de façade au sud — sont intégrés avec discrétion et précision dans le bâti existant.

Distribution des espaces

Le Collège latin se transforme avec son réaménagement en un véritable pôle culturel, réunissant plusieurs bibliothèques et services sous un même toit :

- **Rez-de-chaussée** : espace d'accueil, bibliothèque de lecture publique, cafétéria avec terrasse donnant sur la place et le lac. L'ouverture de cette façade sud permet de rétablir un lien direct entre le bâtiment et son environnement naturel.
- **Premier étage** : bibliothèque interculturelle, salles de consultation, espaces polyvalents. La structure existante est conservée mais rendue plus fluide grâce à un réaménagement des circulations.
- **Combles** : aménagement de la bibliothèque jeunesse dans un espace lumineux et convivial, favorisant une appropriation ludique par les jeunes publics. Un espace va également être ajouté à la structure du toit pour accueillir une salle de projection pour la lanterne magique.

Assainissement énergétique

Deux ascenseurs et des rampes extérieures garantissent une accessibilité universelle à l'ensemble du bâtiment, sans compromettre l'intégrité patrimoniale.

L'assainissement thermique et énergétique constitue un axe majeur du projet. L'enveloppe du bâtiment est renforcée tout en respectant les matériaux et les éléments de façade d'origine. Le système de chauffage est modernisé, les apports passifs sont optimisés, et des installations photovoltaïques permettent une production énergétique couvrant en partie les besoins électriques du bâtiment. L'objectif visé est une réduction de 40 % de la consommation thermique et de 37 % de la consommation électrique.

Aménagements extérieurs

Le réaménagement de la place Agota Kristof, située au sud du Collège latin, constitue un volet essentiel de la recomposition des abords du bâtiment. Actuellement perçue comme un espace résiduel, cette

surface sera repensée comme un véritable parvis en dialogue avec la façade méridionale du Collège. Le projet vise à requalifier cet espace en l'ouvrant largement sur le paysage et le lac, tout en assurant une continuité fonctionnelle et esthétique avec les aménagements intérieurs. Un nouveau traitement de sol, l'introduction d'un mobilier urbain et d'une végétalisation structurante viendront renforcer la qualité d'usage et l'identité du lieu. Cette intervention accompagnera l'ouverture du bâtiment vers l'extérieur, créant une transition fluide entre l'équipement culturel et l'espace public, et affirmant la place comme un lieu de séjour, de rencontre et d'accueil.

Insertion urbaine et patrimoine

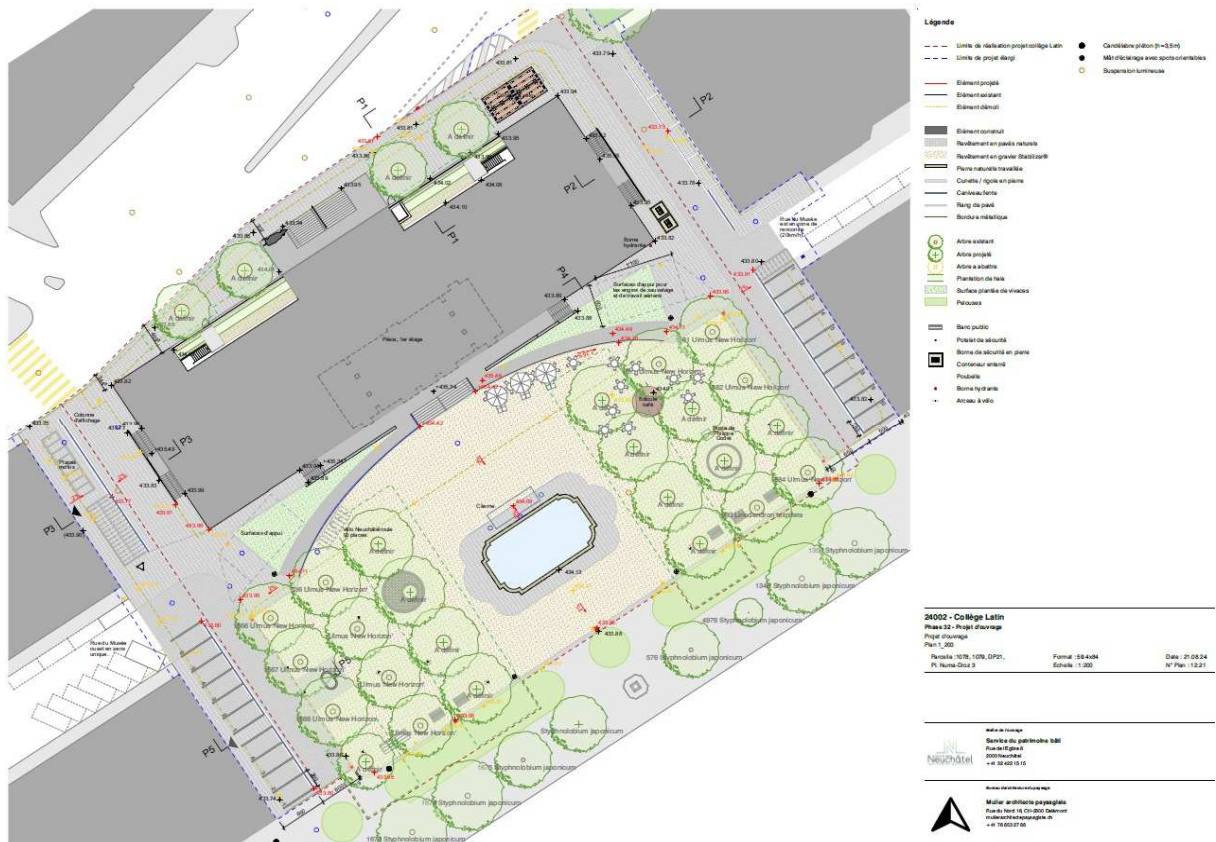
Le projet renforce la place du Collège latin comme repère dans le tissu urbain neuchâtelois. En restaurant son rayonnement architectural, tout en lui conférant une nouvelle vocation culturelle ouverte, il réconcilie mémoire patrimoniale et dynamique contemporaine. L'intervention respecte les lignes de force du bâtiment historique, tout en favorisant la transparence, la lumière et la fluidité dans l'usage.



Figure 3 : Espace Jeunesse, les combles. Crédits : Noue Studio, Bureau Chablais-Fischer



Figure 4 : Place Agota Kristof. Crédits : Noue Studio, Bureau Chablais-Fischer



Plan 1 : Place Agota Kristof

Le présent document a été approuvé par le jury avec droit de vote le 22 août 2025.

Présidence

Clarissa Fornara

Membres

Olivier Chablais

Lionel Muller

Martine Steiger Burgos

Marie Villemin

Carol Chrisholm

Jean Berthoud

Rapport et suppléance

Eva Volery

FICHE D'IDENTIFICATION

Coordonnées de l'artiste/ personne de contact pour le collectif

Raison sociale ou nom
de l'artiste

Adresse

NPA/Localité

Pays

Téléphone

Adresse mail

Lien avec Neuchâtel

Lieu, date, signature :
